

Lotissement Les Perchés

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.
compte administratif principal						
Résultats reportés		55 496,04	237 701,21	-	237 701,21	55 496,04
Opération de l'exercice	312 851,97	314 489,00	252 084,00	237 701,21	564 935,97	552 190,21
TOTAUX	312 851,97	369 985,04	489 785,21	237 701,21	802 637,18	607 686,25
Résultats de clôture		57 133,07	252 084,00		194 950,93	
Restes à réaliser			-			
TOTAUX CUMULES	312 851,97	369 985,04	489 785,21	237 701,21	802 637,18	607 686,25
RESULTATS DEFINITIFS		57 133,07	252 084,00		194 950,93	

Le maire reprend la présidence de séance

Comptes de gestion 2015

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2015, budget M 14

Le conseil décide d'affecter le résultat 2015, soit 106 396,91 euros au compte R002 recettes de fonctionnement 2016, étant donné qu'il n'y a pas de déficit d'investissement à combler.

Budget M49

Le conseil décide d'affecter le résultat 2015, soit 8065,94 euros au compte R002 recettes de fonctionnement 2016, étant donné qu'il n'y a pas de déficit d'investissement à combler.

Contrat agent d'entretien en CDD

Le maire expose au conseil que le contrat de l'agent d'entretien en CDD d'un an va arriver à son terme. Cette personne a été embauchée en contrat CAE, puis en CDD pendant 2 ans. Du fait que cet agent a un statut de handicap, la commune a perçu une somme de 2 000 € au premier CDD et devrait bénéficier également de 4 000 € à la titularisation de l'agent.

Dans un premier temps et sur la demande de l'intéressé, il y a lieu de requalifier son CDD en spécifiant le statut de handicap, puis de décider soit du renouvellement ou de l'arrêt du contrat ou de la titularisation.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité décide de requalifier les CDD et de modifier le poste existant, en créant un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe (service d'affectation : entretien commune, espaces verts, bâtiments, voirie, etc...), à raison de 20 H par semaine (20/35^e) à compter du 14 avril 2016 et donne pouvoir au maire pour faire les démarches nécessaires et signer les contrats et l'arrêté de titularisation d'une personne reconnue travailleur handicapé.

Convention de raccordement ERDF, et convention d'exploitation pour le bâtiment 3 Impasse des Bernardines

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer une convention de raccordement direct au Réseau Public de Distribution d'Electricité Basse Tension dans le cadre du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SERRRER) Franche-Comté, et une convention d'exploitation pour une installation raccordée au Réseau Public de Distribution.

Subvention MJC Vadans

Comme suite à une demande et sur présentation d'un budget prévisionnel, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 1 000€ à la MJC de Vadans pour la section théâtre.

Informations

Cambriolages : vu le dernier cambriolage qui s'est passé sur la commune le maire, après en avoir discuté avec les services de gendarmerie et les élus des communes environnantes rencontrant ce même problème, demande aux conseillers de réfléchir sur les éventuelles possibilités de lutte contre ce fléau qui s'est